

# La criminalité à Lausanne en chiffres

Tendances et évolutions 2011-2015



L a u s a n n e

# Synthèse

Cette publication présente l'évolution des principaux délits à Lausanne au cours des cinq dernières années à l'aide de trois indicateurs tirés de la statistique policière de la criminalité (SPC) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle permet ainsi, mieux qu'une analyse de la statistique globale des infractions au Code pénal suisse (CPS), de rendre compte de manière différenciée et synthétique de l'évolution des principaux délits affectant la population lausannoise. Les cambriolages (1), les vols dans l'espace public (2) de même que les violences sur les personnes et le vandalisme (3) font ainsi l'objet d'une analyse détaillée. A elles seules, l'ensemble des infractions contenues dans ces trois indicateurs représente à Lausanne plus des deux tiers du total, soit plus de 12'000 infractions au Code pénal sur 17'274.

Ce mode d'analyse par domaine permet d'une part de donner une vision synthétique de la problématique analysée, et d'autre part d'éviter les biais et les erreurs liés à la statistique globale de la sécurité. L'établissement d'un indice global de la criminalité a en effet pour conséquence d'agréger des données difficilement comparables, de survaloriser les cambriolages et de ce fait de minimiser les violences sur les personnes (un cambriolage constitue trois infractions sur le plan statistique alors qu'un homicide n'est répertorié qu'une fois). En outre, la comptabilisation des cambriolages a sensiblement varié d'un canton<sup>1</sup> à l'autre entre 2009 et 2014.

L'évolution globale du taux d'infractions<sup>2</sup> au CPS présente une évolution contrastée au cours des cinq dernières années. Après avoir augmenté entre 2011 et 2012 (+15%) pour atteindre la plus haute valeur constatée depuis 2009 (217.7/1'000 hab., soit 28'168 infractions), ce taux a baissé en 2013. En 2014, la baisse a atteint 20% puis 23% en 2015 (4'937 infractions en moins), constituant lors de ces deux ans les plus fortes baisses enregistrées parmi les grandes villes suisses et permettant ainsi à Lausanne de perdre son titre de ville « la plus criminogène de Suisse » en 2015.

Il ressort de cette statistique globale les tendances suivantes :

- Les cambriolages dans les logements, en légère diminution entre 2012 et 2014, affichent une baisse importante en 2015. De 1'961, ils sont passés à 1'103, soit une baisse de 858 cambriolages de logement (rapporté au nombre d'habitants, cela représente une baisse de 44%). Cette baisse, entamée en réalité au second semestre 2014, fait cependant suite à une forte poussée (47%) entre 2010 et 2012.
- Les taux de vols dans l'espace public ont connu une baisse de 42% ces deux dernières années, après avoir plus que doublé entre 2010 et 2013. Parmi eux, les vols dans les véhicules (avec et sans effraction), au nombre de 2'121 en 2011 sont passés à 1'427 en 2015.
- Les violences sur les personnes et le vandalisme<sup>3</sup>, liées pour une partie à un contexte de suralcoolisation et de vie nocturne, sont en baisse constante depuis 2011<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voir dossier de la conférence presse du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne du 23 mars 2014 sous <http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/statistiques/2014/>.

<sup>2</sup> Nombre d'infractions pour 1'000 habitants. Le recours à un indice, utilisé par l'Office fédéral de la Statistique (OFS), est nécessaire pour procéder à des comparaisons dans le temps et entre des villes de tailles différentes. Tous les chiffres indiqués dans cette publication ont pour source la Statistique policière de la criminalité (SPC) produite par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

<sup>3</sup> Voir ci-après pour le détail lié à la définition du « vandalisme ».

<sup>4</sup> L'indicateur « violences sur les personnes et vandalisme » a été repris, sous un intitulé différent, de la publication de SCRIS Lausanne, « La criminalité à Lausanne, dans ses quartiers et dans l'agglomération », *Lausanne déchiffrée*, n° 2, octobre 2010.

# Sonder la criminalité par les chiffres: une gageure

## Mesurer la criminalité à l'aide de la statistique policière de la criminalité

« Dans le domaine de la criminalité, les chiffres ne reflètent que partiellement la réalité des comportements »<sup>5</sup>. En effet, plusieurs facteurs influencent ou rendent difficile leur interprétation, car la criminalité est une réalité complexe.

La statistique policière de la criminalité (SPC) constitue l'une des mesures statistiques de la criminalité les plus couramment utilisées. La SPC recense les dénonciations<sup>6</sup> enregistrées par les autorités cantonales<sup>7</sup>. Seules les infractions d'ordre pénal<sup>8</sup> sont prises en compte dans cette statistique. Par conséquent, les infractions aux règlements communaux, telles que les infractions au Règlement général de police (nuisance sonore, abandon de déchets, crachats, entrave/conformité aux ordres d'agents, etc.), ne sont pas enregistrées dans la SPC. En résumé, il est important de garder à l'esprit que cette « mesure de la criminalité dépend du personnel, des priorités et de l'efficacité de la police et de la justice, et de la propension de la population à dénoncer les actes délictueux »<sup>9</sup>. La SPC constitue cependant un indicateur intéressant pour suivre l'évolution des phénomènes criminels ainsi que celle de l'activité policière y relative<sup>10</sup>.

Pour mieux comprendre les chiffres issus de cette statistique, il convient de revenir sur les règles méthodologiques définies par l'Office fédéral de la statistique (OFS) ainsi que sur les modalités d'élaboration de la SPC. En 2009, l'OFS a écrit un nouveau chapitre dans la statistique policière suisse en révisant et en modernisant une statistique à la fois importante et complexe. Jusqu'alors, lorsqu'une affaire comprenait plusieurs infractions, seule la plus grave était comptabilisée. Depuis cette année de référence, toutes les infractions commises sont prises en compte. Ainsi, lors d'un cambriolage d'appartement par exemple, un « vol par effraction » (art. 139), une « violation de domicile lors de vols » (art. 186) et des « dommages à la propriété lors de vol » (art. 144) sont comptabilisés, soit trois infractions pénales. De la même manière, lors d'un vol par effraction dans un véhicule, seront comptabilisés « effraction véhicule » (art. 137) et « dommages à la propriété lors de vol » (art. 144), soit deux délits (pour entrer dans un véhicule et y perpétrer un vol, il faut souvent l'endommager).

Ce mode de calcul a également pour conséquence de sur-représenter certaines affaires dans le nombre total d'infractions et par voie de conséquence de sous-estimer l'importance de certains autres délits. Ainsi, les cambriolages pèsent trois fois plus dans la statistique qu'un homicide, un viol ou toutes autres atteintes à la personne. L'évolution du nombre de ces délits a donc des incidences fortement amplifiées sur la statistique sans aucune relation avec la gravité des délits considérés.

Malgré l'important travail en faveur d'une plus grande rigueur réalisé depuis 2009 dans la SPC, cette dernière comportait cependant toujours d'importants biais. Entre 2009 et 2014 en effet, les infractions « redondantes »<sup>11</sup> évoquées ci-dessus (violation de domicile lors de vols ou dommages à propriété lors de vols) n'ont pas été relevées de manière homogène entre les cantons et les villes suisses, avec des distorsions atteignant parfois 70 %<sup>12</sup>. Les classements effectués à partir des taux généraux de criminalité dans les cantons et les villes diffusés jusqu'en 2014 par l'OFS comparaient ainsi sans distinction les communes et cantons comptant systématiquement toutes les infractions avec celles ne les prenant pas forcément en compte.

<sup>5</sup> OFS, Panorama, février 2014, p.1.

<sup>6</sup> « Ce terme englobe l'ensemble des cas d'infractions au Code pénal et à d'autres lois accessoires importantes (loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers, etc.) enregistrés qui sont traités par la police et transmis aux autorités de poursuite pénale (...) », Ibid., p.9.

<sup>7</sup> Les infractions qui ne sont pas recensées constituent le « chiffre noir » de la criminalité. Ce chiffre noir est variable selon le type d'infractions. La propension à déposer plainte est par exemple très élevée pour certaines infractions contre les biens - telles que des vols de véhicules - pour des questions d'assurance.

<sup>8</sup> « L'essentiel de notre législation pénale est contenue dans le code pénal suisse (CP), qui traite de la plupart des crimes et délits. Au code pénal s'ajoutent plusieurs lois pénales fédérales: loi fédérale sur la circulation routière (LCR), loi fédérale sur les stupéfiants (LStup), loi fédérale sur les étrangers (LEtr, autrefois loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, LSEE) », Ibid., p.10.

<sup>9</sup> Ibid., p.1.

<sup>10</sup> Dans certains domaines de la criminalité le nombre de dénonciations reflète davantage l'intensité de l'activité policière, qu'il ne renseigne sur l'évolution des phénomènes criminels concernés. C'est le cas notamment dans le domaine des stupéfiants ou dans celui de la circulation routière.

<sup>11</sup> Elles sont qualifiées de redondantes dans la mesure où elles n'expriment pas d'événement criminel supplémentaire. Elles sont en réalité intimement liées à un seul événement.

<sup>12</sup> « Warum Ranglisten zur Kriminalität wenig aussagen », NZZ, 24 März 2015.

En 2015, après avoir corrigé les différences de comptage entre les cantons, l'OFS a donc décidé de modifier sa communication autour de la SPC. Le classement des villes les plus «criminogènes», construit sur la base du total de toutes les infractions commises dans une ville, a été supprimé. Désormais, ce classement se fait sur la base de groupements d'infractions dans les domaines de la «violence» et du «patrimoine»<sup>13</sup> pour les villes de plus de 30'000 habitants. Les résultats de la SPC ont bouleversé les classements précédents et mis en lumière des communes souvent perçues comme peu criminogènes (Fribourg, La Chaux-de-Fonds, Bâle ou Neuchâtel par ex.). Le classement des cantons, par contre, a été maintenu.

## Comparaison de villes aux fonctions très diverses

Enfin, l'OFS mesure le taux d'infraction en rapport avec le nombre d'habitants. Si cette référence paraît logique, elle induit cependant une distorsion pour l'ensemble des grandes villes du pays. Les infractions comptabilisées pour un lieu donné ne sont évidemment pas le seul fait de leurs habitants mais sont commises également par des visiteurs de passage, des pendulaires ou des touristes attirés par les services, les logements ou les loisirs d'une ville-centre. Finalement, des différences historiques expliquent certains écarts de criminalité entre les villes ou les régions. A titre d'exemple, les villes de Berne, Lausanne ou Winterthur, de taille comparable, ont des caractéristiques très différentes. Alors que les deux premières sont des cœurs d'agglomération, Winterthur demeure en périphérie de Zürich avec d'importantes différences en termes de pendularité ou de densité d'établissements de nuits par exemple. Berne centralise par ailleurs un grand nombre de manifestations nationales, ce qui peut engendrer un taux comparativement élevé de dommages sur la voie publique.

Enfin, toutes les catégories de la population ne courent pas le même risque selon leur mode de vie. En effet, une personne rentrant au petit matin ivre chez elle court un risque d'agression relativement élevé. La statistique exprime ainsi des moyennes qui cachent d'importantes différences selon les lieux, groupes de population ou modes de vie.

## Les vertus d'une analyse sectorielle de la criminalité

L'approche retenue dans la présente publication, en présentant les données par type d'infractions, n'écarte bien entendu pas tout biais ou toute limite propre à l'établissement d'une analyse comparative, mais permet néanmoins de faire plus aisément des comparaisons dans le temps ou entre les différentes villes suisses des principales infractions affectant la population. Celles-ci sont ainsi classées en trois catégories: (1) les cambriolages, (2) les vols dans l'espace public ainsi que (3) le vandalisme et les violences contre les personnes en distinguant pour ces dernières les infractions commises dans le domaine public de celles perpétrées dans l'espace privé. Toutes ces infractions représentent plus des deux tiers de l'ensemble des infractions au CPS effectivement commis à Lausanne selon la proportion de 28% pour les cambriolages (avec les dommages à la propriété et les violations de domicile lors de vol), de 28% pour les vols dans l'espace public et finalement de 14% pour les violences sur les personnes et le vandalisme.

En comptant les infractions dites «redondantes», comme le fait la SPC pour les cantons dans les comptabilisations totales, près de la moitié des infractions commises à Lausanne sont donc constituées de vols dans les habitations, commerces, véhicules ou autre lieu privé. En ne les prenant pas en compte, c'est-à-dire en considérant les cambriolages comme une seule infraction, la part des cambriolages dans la statistique passerait de 34% à environ 15%, ce qui serait plus fidèle à la réalité du nombre d'événements criminels à Lausanne.

---

<sup>13</sup> Parmi les infractions de «violence», l'OFS a sélectionné les cinq plus représentées dans la statistique globale suisse : voies de fait, menaces, lésions corporelles, violence et menaces contre fonctionnaires et brigandage. Pour le «patrimoine»: vols par effraction et introduction clandestine, vols de véhicules et bicyclettes, dommages à la propriété sans vol, escroqueries et utilisations frauduleuses d'un ordinateur.

# Le canton de Vaud fortement touché par les cambriolages

## De quoi parle-t-on ?

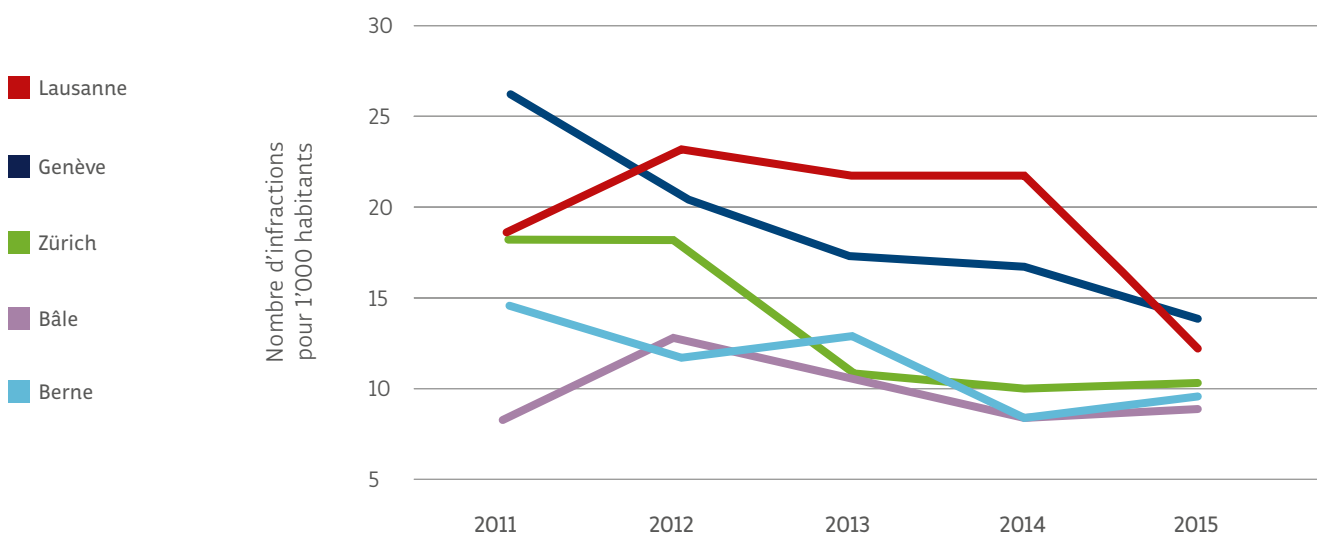
Les cambriolages s'entendent ici comme des introductions illicites dans un commerce, une habitation ou dans un autre lieu (bureaux, restaurants, garages, installations sportives, vestiaires par ex.), afin d'y perpétrer un vol. Un cambriolage n'est en réalité pas une infraction au code pénal en tant que telle. Il est constitutif soit d'un vol « par effraction », soit d'un vol par « introduction clandestine<sup>14</sup> ». À titre indicatif, en 2015, environ deux tiers des cambriolages ont eu lieu dans des logements. Cette proportion est analogue à celle de la statistique nationale.

Le nombre de cambriolages dans les logements s'est élevé à Lausanne à 1'103 en 2015, contre 1'852 en 2012, année où les chiffres ont été les plus élevés. Les écarts entre les différentes villes suisses se sont également considérablement resserrés en 2015.

## Nombre de cambriolages dans les logements, commerces et autres lieux pour 1'000 habitants

	2011	2012	2013	2014	2015
Genève	26,2	20,7	17,5	16,9	13,8
Lausanne	18,8	23,3	22,1	21,9	12,5
Zürich	18,4	18,2	11,1	10,1	10,4
Berne	14,6	11,9	12,9	8,6	10,1
Bâle-Ville	8,4	12,8	10,4	8,5	8,9

## Cambriolages dans les logements, commerces et autres lieux, villes suisses, 2011-2015

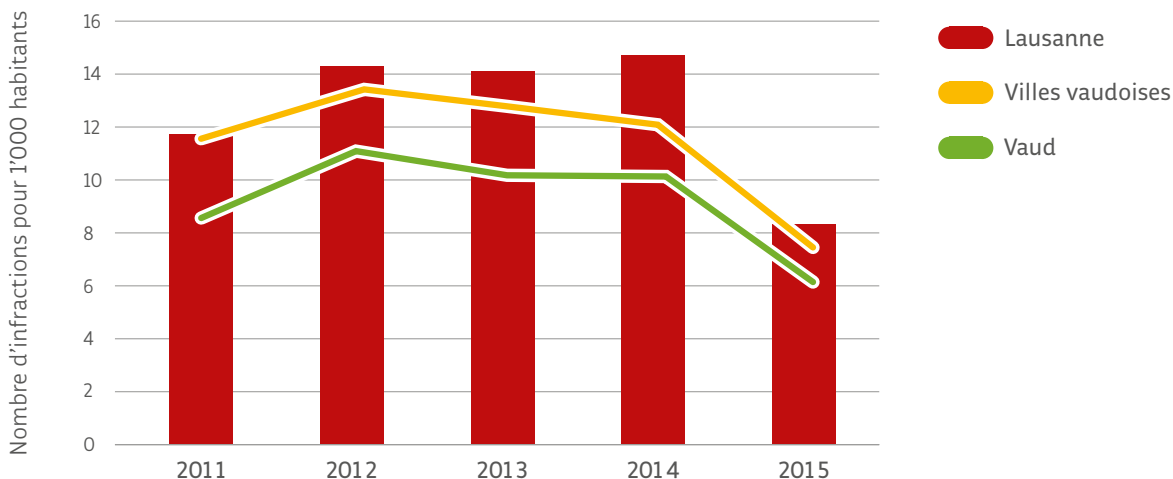


<sup>14</sup> Vol sans effraction, soit sans dommages à la propriété au moment de l'entrée (à moins de dommages à l'intérieur du local violé, par ex. meubles, murs, objets, etc.).

## Cambriolages de logements: Lausanne dans la moyenne vaudoise

Les cambriolages constituent un phénomène qui affecte l'ensemble du canton comme l'attestent le graphique et le tableau ci-dessous, portant exclusivement sur les cambriolages de logements<sup>15</sup>.

### Cambriolages dans les logements, Vaud, 2011 - 2015



Est représenté dans le graphique ci-dessus la situation du canton de Vaud, des villes<sup>16</sup> vaudoises et de Lausanne. Globalement, le nombre de cambriolages dans les logements diminue depuis 2012 dans l'ensemble du canton de Vaud. Les évolutions sont d'ailleurs comparables d'une ville à l'autre. Lausanne se situe dans la moyenne des villes vaudoises.

L'écart entre les villes et le reste du canton s'est d'ailleurs sensiblement réduit entre 2011 et 2015.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des taux de cambriolages dans les logements pour 1'000 habitants pour toutes les villes vaudoises:

### Nombre de cambriolages dans les logements pour 1'000 habitants

	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2011-2015
<b>Ecublens</b>	9,1	5,5	8,5	5,9	4,6	6,7
<b>Gland</b>	7,7	10,1	12,5	7,1	4,3	8,3
<b>La Tour-de-Peilz</b>	9,3	10,4	10,9	11,8	8,1	10,1
<b>Lausanne</b>	11,7	14,3	14,2	14,8	8,2	12,6
<b>Montreux</b>	11,0	14,2	12,3	9,3	7,9	10,9
<b>Morges</b>	11,5	13,1	16,6	11,9	5,4	11,7
<b>Nyon</b>	4,3	12,8	13,8	9,7	5,8	9,3
<b>Prilly</b>	15,4	15,8	12,8	13,9	10,3	13,6
<b>Pully</b>	16,1	19,8	12,0	11,1	5,7	13,0
<b>Renens</b>	12,2	12,6	11,1	13,5	8,9	11,7
<b>Vevey</b>	14,8	13,9	14,7	13,1	8,6	13,0
<b>Yverdon</b>	7,6	10,0	8,7	7,6	7,7	8,3
<b>Villes vaudoises</b>	11,7	13,4	12,9	12,1	7,6	11,6
<b>Moyenne des villes sans Lsne</b>	10,7	12,8	12,1	10,3	7,2	10,6
<b>Vaud</b>	8,7	11,1	10,2	10,2	6,3	9,3
<b>Vaud sans Lsne</b>	8,1	10,4	9,3	9,2	5,8	8,6

<sup>15</sup> Appartements et villas objets de vols par effraction et de vols par introduction clandestine. Cet indice est le plus pertinent pour comparer les villes vaudoises qui présentent des caractéristiques en termes de nombre de commerces très différentes les unes des autres.

<sup>16</sup> En Suisse, traditionnellement, on entend par «villes» les communes de plus de 10'000 habitant-e-s.

## Une baisse de 20% au deuxième semestre 2014

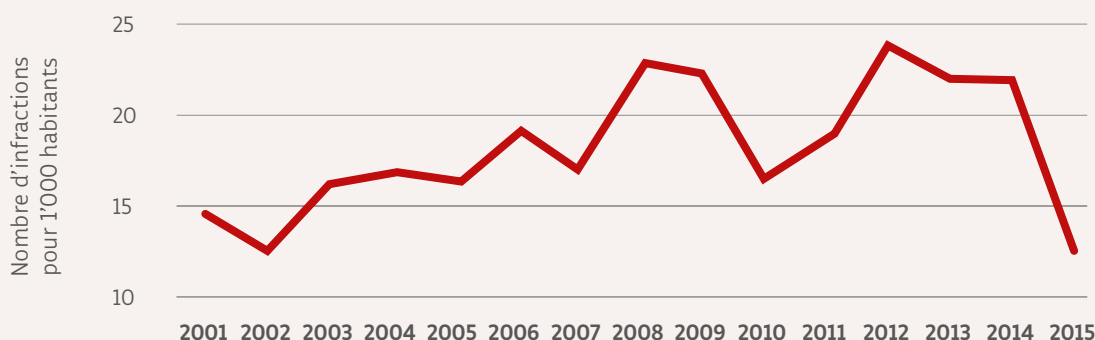
En s'attachant au détail de la statistique lausannoise, on constate une nette amélioration de la tendance amorcée dès le deuxième semestre 2014. Ainsi, les chiffres 2015 font apparaître une baisse totale de 43% du nombre de cam-

briolages par habitant et de 44% pour les seuls logements, ce qui représente une baisse de 858 cambriolages en un an, soit une diminution de plus de 70 cas en moyenne par mois.

### Pour la petite histoire<sup>17</sup>

La baisse des cambriolages (logements et autres locaux) qu'a connue la ville en 2015 ramène Lausanne aux valeurs qu'elle connaissait il y a près de 15 ans.

### Cambriolages, Lausanne, 2001-2015



# Forte baisse des vols dans l'espace public

## De quoi parle-t-on ?

Les vols dans l'espace public considérés ici sont constitués des indicateurs statistiques suivants: vols à l'arraché<sup>18</sup>, vols à la tire/astuce<sup>19</sup>, vols avec effraction dans un véhicule<sup>20</sup> et vols de véhicules. Les vols peuvent être commis dans des espaces fermés mais accessibles au public (commerces, stades, salles de concert, parkings, etc.).

Les délits considérés ici représentent plus d'une infraction sur quatre à Lausanne, soit 3'366 infractions.

## Une baisse de près de 40% depuis deux ans

Après avoir fortement augmenté entre 2011 et 2012, le nombre de vols dans l'espace public pour 1'000 habitants a baissé légèrement en 2013 et très fortement depuis deux ans (-42%).

<sup>17</sup> La rubrique « Pour la petite histoire » compare les données avant et après l'année de référence de 2009 (uniformisation de la statistique, voir plus haut). Avant 2009, dans la mesure où seule l'infraction la plus grave était comptabilisée dans des événements en comptant plusieurs, les infractions les moins importantes peuvent avoir eu tendance à être minorisées. La continuité des valeurs constatées montre néanmoins que ce petit biais n'est pas significatif pour montrer une tendance sur quinze ans.

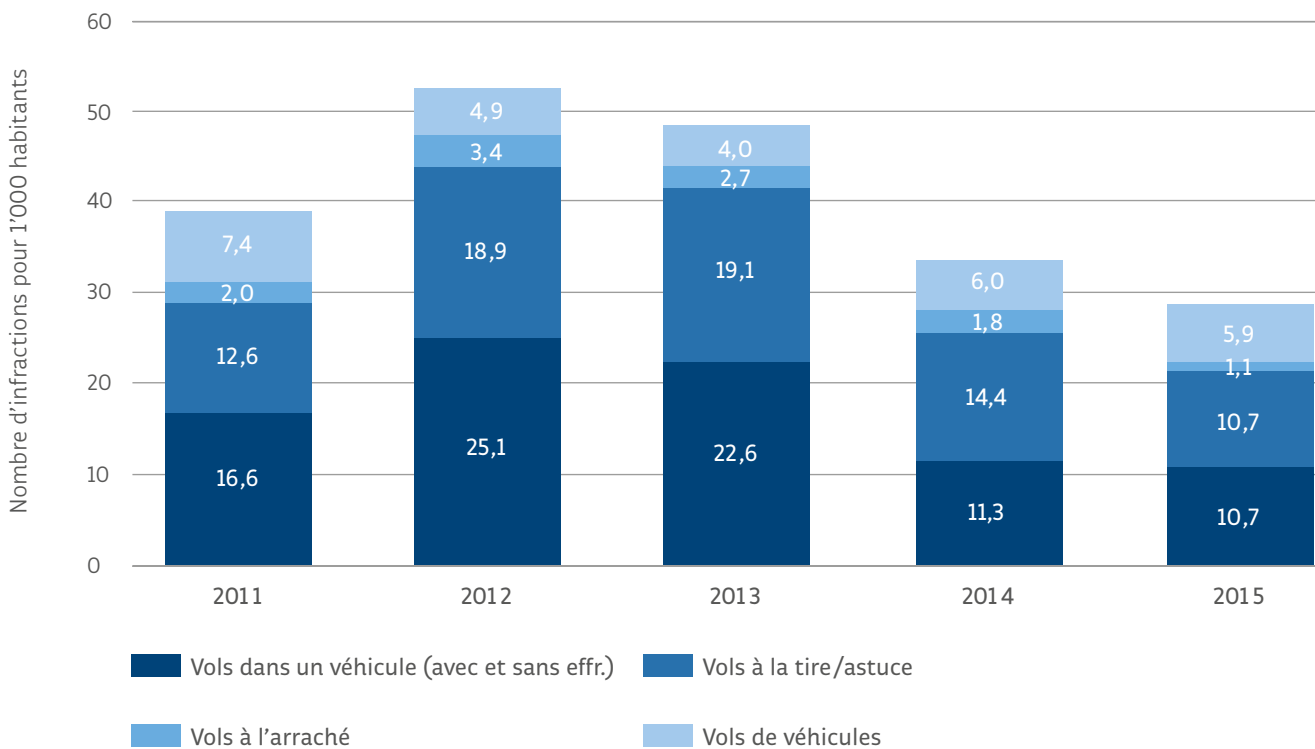
<sup>18</sup> Vol par surprise, dont la victime se rend compte immédiatement.

<sup>19</sup> Vol à la tire/astuce: une ruse est mise en place pour subtiliser un objet, une valeur ou de l'argent.

<sup>20</sup> Vol à la tire: vols dans les poches de vêtement, dans les sacs à main, etc. portés par la victime.

<sup>21</sup> Les véhicules dont il est question sont entendus au sens large. On considère donc également les vélos, scooters/motos ou cyclomoteurs. Pour Lausanne, en 2015, la majorité (60,6%) des vols de véhicule concernait les vélos. Viennent ensuite les motos/scooters (28,5%), les automobiles ne représentant « que » 5,5%.

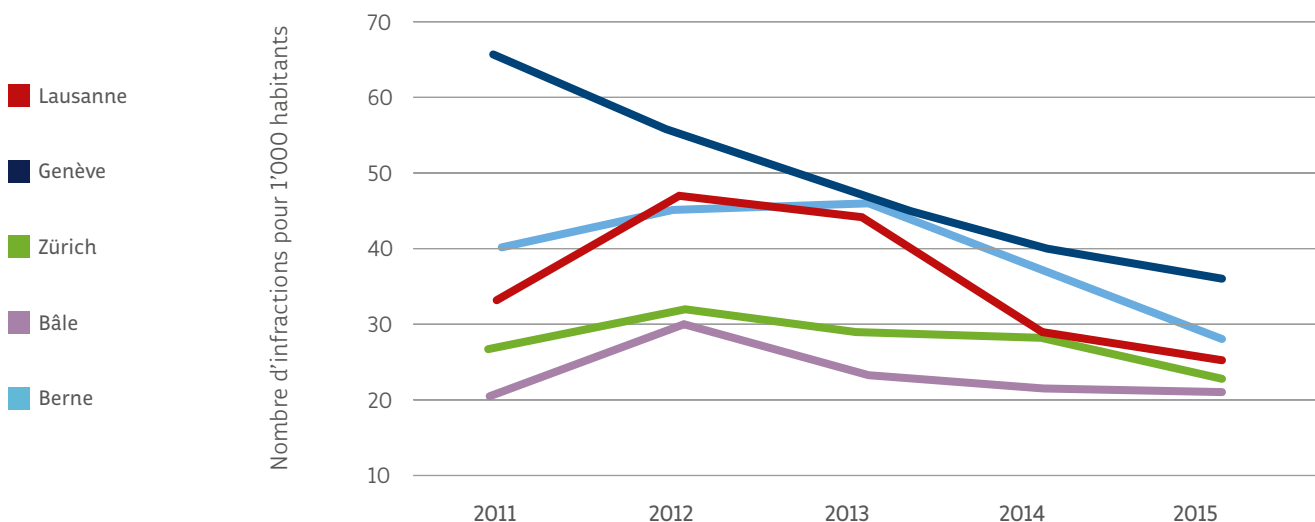
## Vols dans l'espace public, Lausanne, 2011 - 2015



Parmi les infractions considérées, le nombre de vols dans les véhicules par habitant a diminué de 58% (de 3'247 à 1'427 cas) entre 2012 et 2015, les vols à la tire/astuce de 44% (2'451 à 1'432) et les vols à l'arraché de 69% (444 à 143). Les vols de véhicules connaissent eux une augmentation globale de 19% en trois ans, passant de 638 à 787 infractions.

Globalement, le fléchissement important des vols dans l'espace public depuis 2012 ramène Lausanne dans la moyenne des cinq plus grandes villes suisses<sup>21</sup>.

## Vols dans l'espace public, villes suisses, 2011 - 2015





# Les violences sur les personnes et le vandalisme en forte baisse

## De quoi parle-t-on ?

Pour qualifier la « violence sur les personnes et le vandalisme », quatre infractions servent d'indicateurs: les lésions corporelles simples, voies de fait<sup>22</sup>, les brigandages<sup>23</sup> et les dommages à la propriété sans vol<sup>24</sup>. Elles ont lieu en grande majorité dans l'espace public (voir détails ci-dessous), constituent un bon indicateur de la violence dans l'espace urbain, et représentent environ 14 % du total des infractions à Lausanne. Ces infractions ont en commun de participer de manière importante au sentiment d'insécurité de la population.

Les autres infractions au CPS en relation avec la violence interpersonnelles ne sont pas intégrées aux indicateurs précités pour les raisons suivantes: elles peuvent difficilement faire l'objet d'analyse<sup>25</sup> ou sont trop peu importantes d'un point de vue quantitatif pour avoir une influence sur l'évolution de l'indicateur. Elles constituent cependant des infractions graves, qui défraient régulièrement la chronique et participent au sentiment d'insécurité de la population. Le tout est donc présenté dans le tableau ci-dessous à titre informatif<sup>26</sup>:

## Infractions non retenues dans l'indicateur précité (nombre absolu)

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Homicides (y compris tentatives)</b>	9	3	4	6	2
<b>Viols<sup>27</sup></b>	24	25	33	12	18
<b>Lésions corporelles graves</b>	3	5	1	2	0
<b>Participations à une rixe/agression</b>	17	21	33	51	7

<sup>22</sup> Violence sans lésions corporelles ou atteinte à la santé.

<sup>23</sup> Menace, violence et contrainte utilisées pour voler.

<sup>24</sup> Le vandalisme représente la majeure partie des infractions de cette catégorie. Les moyens de transports et les habitations en constituent les deux cibles principales.

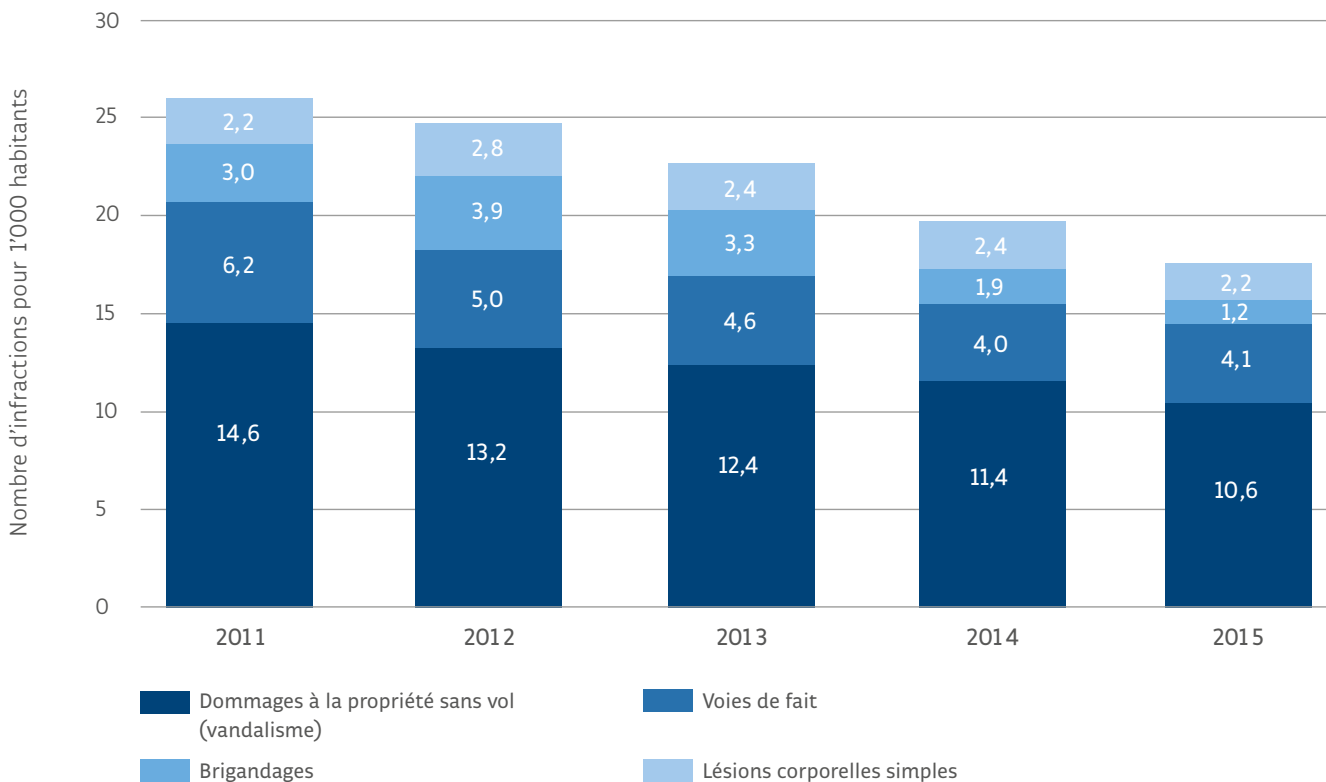
<sup>25</sup> Par exemple, les infractions de rixes désignent le nombre de participant-e-s sanctionné-e-s, et non pas le nombre effectif de rixes. Il est ainsi malaisé de considérer cette infraction comme un indicateur de violence dans l'espace urbain, puisque dépendant des événements comptabilisés. Ainsi, une rixe mêlant 30 personnes sanctionnées est équivalente, d'un point de vue statistique, à 10 rixes de 3 personnes sanctionnées. Pour illustration, en 2014, une seule rixe à Lausanne a correspondu à 43 infractions et a fait grimper la statistique sans rapport avec la fréquence de ces bagarres collectives.

<sup>26</sup> Vu la faible quantité des infractions indiquées, nous n'indiquons pas un taux sur 1'000 habitants mais le nombre d'infractions brut.

<sup>27</sup> L'activité policière n'a qu'un impact limité sur le nombre de viols, la majorité des cas dénoncés à Lausanne ces cinq dernières années ayant eu lieu dans l'espace privé. Leur nombre dépend en grande partie, davantage que pour d'autres infractions, de la propension des victimes à les dénoncer aux autorités (honte, peur de représailles, sentiment de culpabilité). Dans ce sens, les campagnes de sensibilisation à cette problématique auraient donc tendance à augmenter le nombre de cas dénoncés.

Ci-dessous, le graphique présente l'évolution du vandalisme et de la violence sur les personnes entre 2011 et 2015 à l'aide des quatre indicateurs statistiques susmentionnés:

### Vandalisme et violence sur les personnes, Lausanne, 2011-2015



Ces quatre indicateurs de violence connaissent globalement une baisse progressive depuis 2011 avec une diminution plus marquée entre 2012 et 2015 (-28% des infractions par habitant). La baisse globale des délits violents pendant ces trois dernières années est la plus importante des villes suisses. Elle est le fait particulier des brigandages (-70% des infractions par habitant, soit une différence de 342 cas) et voies de fait (-19% des infractions par habitant, soit 107 infractions de moins).

Il est intéressant de s'attarder plus précisément sur le lieu dans lequel sont commises les infractions de violence sur les personnes, entre l'espace public et privé<sup>29</sup>. Le tableau ci-dessous résume la situation<sup>30</sup>:

### Violences sur les personnes selon le lieu de commission (public/privé)

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Brigandage	4	378	5	494	6	424	3	244	5	151
Proportion	1,0%	99,0%	1,0%	99,0%	1,4%	98,6%	1,2%	98,8%	3,2%	96,8%
Voies de fait	297	496	204	442	180	408	195	324	193	338
Proportion	37,5%	62,5%	31,6%	68,4%	30,6%	69,4%	37,6%	62,4%	36,3%	63,7%
Lésions corp. simples	28	256	27	329	26	287	31	282	37	256
Proportion	9,9%	90,1%	7,6%	92,4%	8,3%	91,7%	9,9%	90,1%	12,6%	87,4%

<sup>28</sup> Cette baisse est de 28% à Lausanne, 20% à Bâle-Ville, 11% à Genève et 4% à Zurich. Berne connaît une légère hausse de 2.4%.

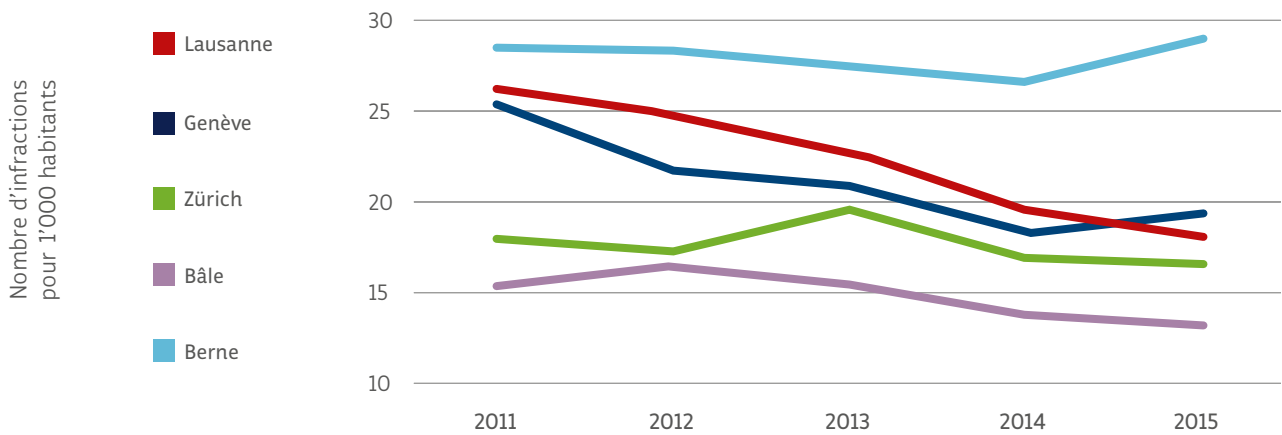
<sup>29</sup> L'espace privé est défini par les « quatre murs », soit par le fait qu'il n'est pas accessible à d'autres personnes.

<sup>30</sup> La différence parfois constatée entre la somme de « privé » et « public » et le chiffre indiqué dans « total » est due aux arrondis.

Le tableau de la page précédente confirme la tendance à la baisse des violences commises dans l'espace public (rues, places, parcs, etc.) au cours des cinq dernières années.

S'agissant des infractions violentes sur les personnes et du vandalisme, Lausanne se situe en 2015 dans la moyenne des villes suisses<sup>31</sup>, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

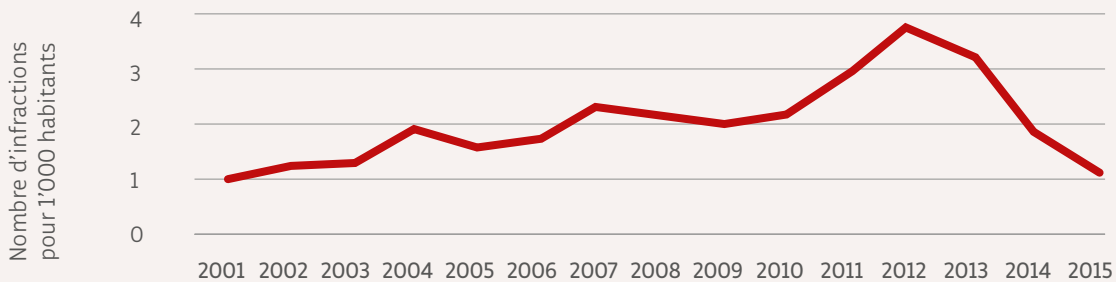
### Vandalisme et violence sur les personnes, villes suisses, 2011 - 2015



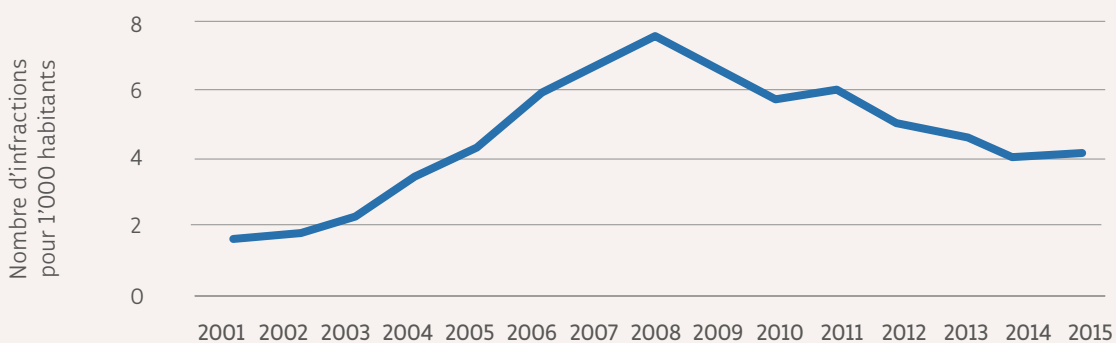
### Pour la petite histoire

L'évolution depuis 2001 des brigandages, voies de fait et dommages à la propriété indique, comme pour les cambriolages, un retour à des valeurs que Lausanne connaissait il y a 10 ou 15 ans. En ce qui concerne les lésions corporelles simples, celles-ci ont augmenté entre 2001 et 2006, ont atteint leur plus haut niveau en 2012, puis ont diminué.

### Brigandages, Lausanne, 2001 - 2015



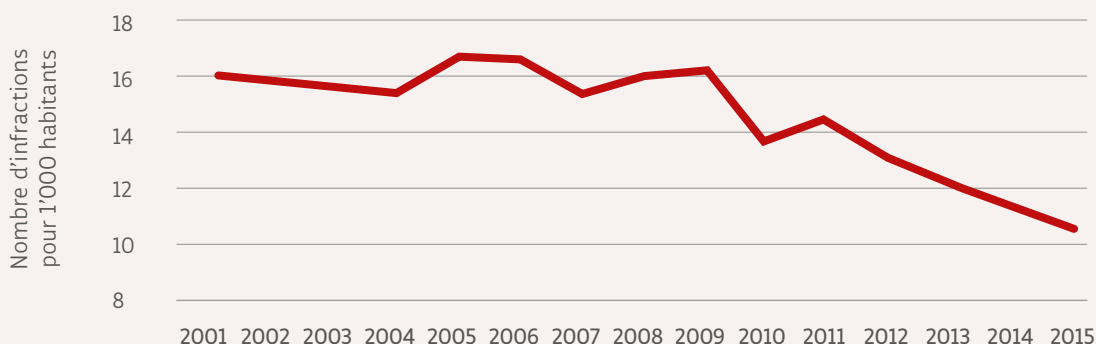
### Voies de fait, Lausanne, 2001 - 2015



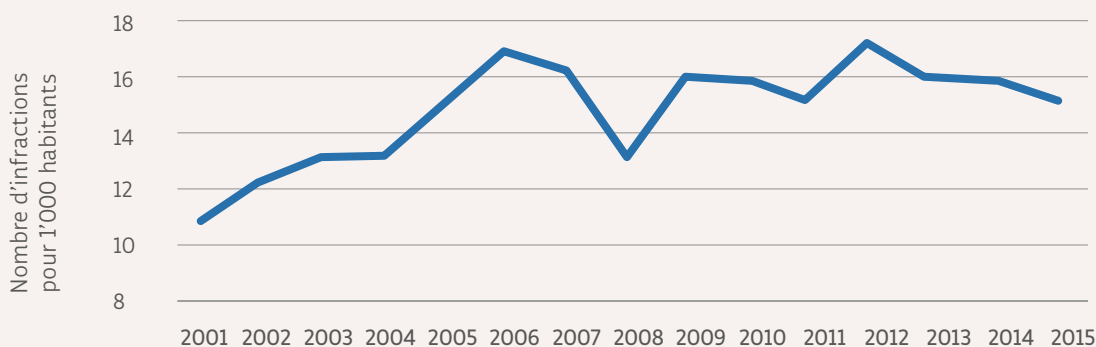
<sup>31</sup> Lausanne présente un total de 18 infractions/1'000 habitants en 2015 contre 19.5 en moyenne parmi les autres villes suisses.

En ce qui concerne les dommages à la propriété, après avoir globalement stagné pendant huit ans, leur nombre connaît une baisse tendancielle depuis 2009.

### Domages à la propriété, Lausanne, 2001 - 2015



### Lésions corporelles simples, Lausanne, 2001 - 2015



## Conclusion

En proposant de synthétiser la SPC à l'aide de trois indicateurs statistiques et en proposant une analyse sectorielle de la criminalité, la présente contribution permet de mieux comprendre l'évolution des infractions au code pénal à Lausanne et dans les principales villes de Suisse depuis cinq ans.

Les trois indicateurs font apparaître de manière synthétique l'évolution des infractions touchant le plus directement la population.

Chef-lieu du canton, capitale de la vie nocturne romande, lieu de travail de plusieurs milliers de pendulaires, objet d'une croissance démographique vigoureuse, ville touristique, Lausanne doit assumer son rôle de ville-centre et ses multiples avantages tout en répondant aux défis - notamment en termes de sécurité - qui en sont consécutifs.

Cette publication entend contribuer à un débat documenté sur la sécurité publique.

*Tous nos remerciements à Statistique Vaud et au service de Développement de la Ville et communication (Unité Economie, statistique et territoire) de la Ville de Lausanne pour leur précieuse collaboration.*